



PRÉFET DU VAR

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Par arrêté du 25 août 2017, le préfet du Var, responsable du projet, a prescrit, au titre du code de l'environnement, une enquête publique portant sur le projet de plan d'exposition au bruit de l'aérodrome de La Môle sur les communes de La Môle et Cogolin.

Le projet de PEB est destiné à maîtriser l'urbanisation autour de l'aérodrome en limitant les droits à construire dans les zones de bruits et en imposant une isolation acoustique renforcée pour les constructions autorisées dans les zones de bruit.

Le dossier d'enquête publique qui ne nécessite pas d'étude environnementale, sera déposé en mairies de La Môle, siège de l'enquête, et de Cogolin pendant 32 jours, du **26 septembre 2017 au 27 octobre 2017** afin que chacun puisse en prendre connaissance du lundi au vendredi de 8 h 30 à 12 h et de 13 h à 16 h 30 en mairie de La Môle et du lundi au jeudi de 8 h 30 à 17 h, le vendredi de 8 h 30 à 15 h 30 en mairie de Cogolin, consigner ses observations sur les registres ouverts à cet effet dans chacune des mairies, les adresser par courrier postal au commissaire enquêteur, Mairie, Place de la Mairie – 83310 LA MÔLE ou par courriel à l'adresse suivante : contact@mairie-lamole.fr.

Monsieur Daniel JARRIN, Ingénieur des arts et métiers (E.R.) désigné en qualité de commissaire enquêteur, recevra le public en mairies les jours suivants :

Permanences	Mairie de La Môle	Mairie de Cogolin
Mardi 26 septembre 2017	9 h – 12 h	14 h – 17 h
Mardi 3 octobre 2017	13 h – 16 h 30	
Mercredi 11 octobre 2017	9 h – 12 h	
Jeudi 19 octobre 2017	13 h – 16 h 30	9 h – 12 h
Vendredi 27 octobre 2017	13 h – 16 h 30	

Les informations sur le projet pourront être demandées auprès du Préfet du Var - Préfecture du Var - DDTM - Service Environnement Forêt - Boulevard du 112ème Régiment d'Infanterie - CS 31209 - 83070 TOULON CEDEX (tél. : 04.94.46.83.83).

Pendant toute la durée de l'enquête, chacun pourra prendre connaissance de l'avis d'enquête et de l'ensemble du dossier sur le site internet de l'État dans le Var (<http://www.var.gouv.fr> : rubrique : politiques publiques/environnement/projets d'aménagement impactant l'environnement). Cette consultation pourra également se faire depuis poste informatique dédié installé en Préfecture du Var aux heures d'ouverture de celle-ci.

À l'issue de l'enquête, une copie du rapport et des conclusions du commissaire enquête sera tenue à la disposition du public, pendant un an à compter de la date de la clôture de l'enquête, en mairies de La Môle et de Cogolin, en préfecture du Var (DDTM du Var, service aménagement durable) et sur le site internet de l'État dans le Var.

Le préfet du Var approuvera ou rejettera le projet de plan d'exposition au bruit de l'aérodrome de La Môle, par voie d'arrêté.